
États financiers de BIXI Montréal

31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'excédent accumulé	3
État de la situation financière.....	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
BIXI Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BIXI Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 9 avril 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126972

BIXI Montréal**État des résultats et de l'excédent accumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	Budget 2024	2024	2023
		\$	\$	\$
Revenus				
Location de vélos en libre-service – Abonnements et utilisations	10	26 801 160	26 542 383	21 589 041
Gestion du système de vélos en libre-service	10	7 191 106	6 663 629	4 880 116
		33 992 266	33 206 012	26 469 157
Commanditaires et espaces publicitaires	11	4 531 200	4 991 902	4 441 237
Ventes d'équipements et pièces		240 000	369 268	884 299
Contribution sans contrepartie		—	—	3 000 000
Services rendus		572 615	358 940	297 496
Subventions		—	20 840	67 682
Gain à la cession d'immobilisations		—	8 422	54 035
Intérêts		100 000	238 776	319 367
Autres		386 330	501 412	632 133
		39 822 411	39 695 572	36 165 406
Charges				
Gestion du système de vélos en libre-service	9	37 662 079	35 441 659	33 098 619
Gestion des commanditaires et espaces publicitaires		1 290 195	1 210 360	1 774 230
Équipements et pièces vendus		204 000	223 707	723 423
Services rendus		338 916	347 531	250 394
Frais financiers		7 140	2 719	13 729
Autres charges		169 733	202 131	241 729
		39 672 063	37 428 107	36 102 124
Excédent de l'exercice avant les éléments suivants		150 348	2 267 465	63 282
(Recouvrement) remboursement subvention salariale d'urgence du Canada	6	—	(349 760)	1 578 874
Excédent (déficit) de l'exercice		150 348	2 617 225	(1 515 592)
Excédent accumulé, au début		5 310 657	5 310 657	6 826 249
Excédent accumulé, à la fin		5 461 005	7 927 882	5 310 657

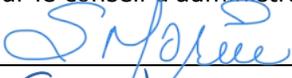
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Actif			
Encaisse		4 252 990	3 449 102
Débiteurs	4	334 388	637 416
		4 587 378	4 086 518
Passif			
Créiteurs et charges à payer	5	5 720 243	5 735 589
Revenus perçus d'avance		451 132	409 003
		6 171 375	6 144 592
Dette nette		(1 583 997)	(2 058 074)
Actifs non financiers			
Immobilisations	7	3 702 951	3 077 085
Stocks		4 778 554	3 437 637
Frais payés d'avance		1 030 374	854 009
		9 511 879	7 368 731
Excédent accumulé		7 927 882	5 310 657
Obligations contractuelles	12		
Droits contractuels	13		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration


_____, Président


_____, Trésorier

BIXI Montréal
État de la variation de la dette nette
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	2 617 225	(1 515 592)
Variation des immobilisations		
Acquisitions	(1 700 331)	(2 131 058)
Amortissement	1 047 417	792 699
Produit de cession	35 470	54 035
Gain à la cession d'immobilisations	(8 422)	(54 035)
	1 991 359	(2 853 951)
Variation des stocks	(1 340 917)	(911 556)
Variation des frais payés d'avance	(176 365)	(464 336)
Variation des actifs financiers nets	474 077	(4 229 843)
(Dette nette) actifs financiers nets, au début	(2 058 074)	2 171 769
Dette nette à la fin	(1 583 997)	(2 058 074)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	2 617 225	(1 515 592)
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	1 047 417	792 699
Gain à la cession d'immobilisations	(8 422)	(54 035)
	3 656 220	(776 928)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	303 028	(80 982)
Créditeurs et charges à payer	(15 346)	3 289 900
Subvention reportée	—	(20 000)
Revenus perçus d'avance	42 129	(27 456)
Stocks	(1 340 917)	(911 556)
Frais payés d'avance	(176 365)	(464 336)
	2 468 749	1 008 642
Activités d'investissement		
Produit de cession de placements	—	3 500 000
Acquisitions d'immobilisations	(1 700 331)	(2 131 058)
Produit de cession d'immobilisations	35 470	54 035
	(1 664 861)	1 422 977
Augmentation nette de l'encaisse	803 888	2 431 619
Encaisse au début	3 449 102	1 017 483
Encaisse à la fin	4 252 990	3 449 102

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution, nature des activités et mission

Constitution

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), RLRQ, chapitre C-38.

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Nature des activités

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun des villes desservies, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

Mission

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des obligations contractuelles et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations, le montant des échanges de services et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

Revenus

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (saisonniers et mensuels) et de diverses utilisations (occasionnelle et à la minute) du système BIXI, pour lesquels l'Organisme a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis pour les diverses utilisations ou progressivement sur la durée des abonnements. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des Revenus perçus d'avance à l'état de la situation financière.

Les revenus de gestion du système BIXI, pour lesquels l'Organisme a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit progressivement sur la durée de l'entente.

2. Méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des ventes d'équipements et de pièces, des services rendus et des autres revenus pour lesquels l'Organisme a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Paievements de transfert

L'aide gouvernementale, sous forme de subventions, correspond à des revenus de transfert. Cette aide est constatée à titre de revenus lorsqu'elle est autorisée et que l'Organisme a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, l'aide gouvernementale est constatée à titre de passif.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Les postes de l'état de la variation de la dette nette en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instruments financiers et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Matériel de production	3 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Vélos et équipements	5 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa moins-value. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant aux villes desservies. Ils sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen et de la valeur nette de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant aux villes.

3. Modification comptable

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2024, l'Organisme a adopté les normes suivantes :

Chapitre SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière de l'Organisme.

3. Modification comptable (suite)

Chapitre SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), soit un partenariat entre une entité gouvernementale et le partenaire du secteur privé. Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque l'Organisme en obtient le contrôle.

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucun impact sur les résultats, ni sur la situation financière puisque l'Organisme ne détient pas de partenariats public-privé.

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite de la définition d'un élément incorporel acheté. Dorénavant, la norme indique que ces éléments incorporels achetés doivent être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

Ce changement n'a entraîné aucun impact sur les états financiers de l'Organisme puisqu'il ne détient pas d'éléments incorporels achetés.

4. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	138 872	407 302
Taxes à la consommation à recevoir	195 516	215 114
Subvention à recevoir	—	15 000
	334 388	637 416

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 679 876	1 660 445
Frais courus	2 392 912	1 504 160
Salaires et avantages sociaux à payer	1 527 866	992 110
Provision pour revenus d'abonnements	119 589	—
SSUC et SUCL à rembourser (Note 6)	—	1 578 874
	5 720 243	5 735 589

6. Subvention salariale d'urgence du Canada

Au cours l'exercice terminé le 31 décembre 2023, l'Organisme avait été informé, par l'Agence du revenu du Canada (ARC), de son inadmissibilité à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). Les montants réclamés par l'ARC s'élevaient à 1 192 460 \$ pour la SSUC, 120 169 \$ pour la SUCL et les intérêts totalisaient 266 245 \$. L'Organisme avait entrepris des démarches de contestation auprès du service de recouvrement de l'ARC mais elle n'avait pas été en mesure d'estimer le montant de l'allègement du remboursement des subventions et des intérêts qu'elle espérait obtenir.

6. Subvention salariale d'urgence du Canada (suite)

Le remboursement des subventions et des intérêts avait été comptabilisé en tant que charge non récurrente à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et comme passif à l'état de la situation financière pour l'exercice 2023. Les sommes ont été payées en 2024 par l'Organisme.

Au cours de l'exercice 2024, l'Organisme a pu récupérer des intérêts et pénalités totalisant 349 760 \$. Ce recouvrement a été également comptabilisé en tant que charge non récurrente à l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice 2024.

7. Immobilisations

	Solde au 31 décembre 2023	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	2 977 358	667 031	76 395	3 567 994
Améliorations locatives	1 166 487	54 023	—	1 220 510
Mobilier et informatique	254 291	43 158	—	297 449
Matériel de production	74 355	3 480	—	77 835
Équipements d'entrepôt	820 500	280 038	—	1 100 538
Vélos et équipements	194 799	51 293	—	246 092
Logiciel	451 029	601 308	—	1 052 337
	5 938 819	1 700 331	76 395	7 562 755
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	1 567 566	542 312	49 347	2 060 531
Améliorations locatives	462 969	200 997	—	663 966
Mobilier et informatique	179 335	34 605	—	213 940
Matériel de production	59 619	3 870	—	63 489
Équipements d'entrepôt	373 184	107 114	—	480 298
Vélos et équipements	132 406	19 854	—	152 260
Logiciel	86 655	138 665	—	225 320
	2 861 734	1 047 417	49 347	3 859 804
Valeur comptable nette	3 077 085	652 914	27 048	3 702 951

8. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 200 269 \$ (145 671 \$ en 2023).

9. Charges par objet

	2024	2023
	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 364 069	11 017 845
Frais d'installation, d'entretien et de réparation – Stations et vélos	10 006 747	12 995 948
Frais de promotion et de publicité	2 448 822	3 064 122
Frais des technologies de l'information	1 953 627	1 561 969
Honoraires pour services professionnels et techniques	1 787 015	1 091 518
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments	1 756 226	1 679 490
Frais de transaction bancaire	989 401	740 312
Frais d'utilisation, de location, d'entretien et réparation – Véhicules de transport	858 523	635 197
Fournitures et autres biens non durables	791 328	845 576
Frais de télécommunication	420 592	378 717
Frais d'assurance	396 703	289 257
Frais de transport et manutention	232 716	166 090
Matériels destinés à la vente	223 707	723 423
Autres charges	148 495	106 232
	36 377 971	35 295 696
Amortissement des immobilisations	1 047 417	792 699
Frais financiers	2 719	13 729
	37 428 107	36 102 124

10. Transactions entre apparentés

L'Organisme est apparenté à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de l'Organisme sont le directeur général et les membres du conseil d'administration.

L'Organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'Organisme est donc apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2028, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélopartage, comprenant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage, ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.
- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI, ne sont pas comptabilisés.

10. Transactions entre apparentés (suite)

Contributions financières de la Ville de Montréal

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 5 685 226 \$ (4 144 566 \$ en 2023) pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 17 des 19 arrondissements.

En vertu de cette même entente, la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service comprenant les abonnements et les frais d'utilisations, sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois. Tout excédent réalisé est affecté à un fonds de réserve spécifique au territoire selon la part attribuable de la Ville de Montréal. Ce fonds vise à soutenir les besoins opérationnels de l'Organisation jusqu'à ce que le plafond des excédents cumulés soit atteint. Ce plafond est ajusté à chaque année afin de représenter 25 % des frais d'exploitation budgétés pour l'année subséquente.

Lorsque ce plafond est atteint, la Ville de Montréal peut exiger le remboursement de la portion excédentaire attribuée à son territoire. Au 31 décembre 2024, le fonds de réserve pour le territoire de la Ville de Montréal est évalué à 6 489 356\$ (4 523 580 \$ en 2023). Le plafond n'étant pas atteint, aucune somme n'est à rembourser à la Ville de Montréal.

Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage dans les rues, les trottoirs et les parcs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige aucun frais à l'Organisme pour l'octroi des permis d'occupation du domaine public pour les équipements du système de vélopartage présent sur son territoire.

11. Opérations non monétaires – Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 1 396 307 \$ (1 290 139 \$ en 2023) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité.

12. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2028, à verser une somme de 2 636 358 \$.

\$

2025	640 065
2026	652 580
2027	665 346
2028	678 367

Un second contrat de location d'entrepôt échéant en 2026 a été signé le 17 décembre 2024. La somme à verser est de 1 243 796 \$.

\$

2025	614 220
2026	629 576

13. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2028, l'Organisme recevra des sommes totalisant 26 691 204 \$. Les encaissements minimaux au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2025	6 142 290
2026	6 499 705
2027	6 852 201
2028	7 197 008

14. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

15. Budget 2024

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 24 octobre 2023.

16. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Au 31 décembre 2024, les passifs financiers de l'Organisme correspondent aux créiteurs et charges à payer d'un montant de 5 720 243 \$ (5 735 589 \$ en 2023) et dont les échéances sont inférieures à un an.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2024. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

L'Organisme a obtenu l'autorisation de la Ville de Montréal de contracter une marge de crédit temporaire d'une durée de quatre mois, d'un montant maximal de 2 500 000 \$, afin de mieux gérer ses obligations entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2025. À la date des présents états financiers, l'Organisme n'a pas encore contracté cette marge de crédit.

16. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de son encaisse et de ses comptes clients. Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier n'est déprécié aux 31 décembre 2024 et 2023 et aucun actif financier n'est en souffrance à la date des états financiers. Tous les actifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 4 391 862 \$ et 5 720 243 \$ (3 871 404 \$ et 5 735 589 \$ en 2023), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

17. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.